



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

**Direction
des examens et concours**

DEC/1

**Bureau concours et
examens du 1^{er} degré**

Affaire suivie par

Département du Bas-Rhin :

Myriam Sifouane

Estelle Eichler

Téléphone

03 88 23 35 76

Fax

03 88 23 38 02

Mél.

myriam.sifouane

@ac-strasbourg.fr

Département du Haut-Rhin :

Khadija Yasser

Téléphone

03 88 23 34 60

Fax

03 88 23 38 02

Mél.

khadija.yasser

@ac-strasbourg.fr

Référence :

DEC1/201/CIR.2015

Adresse :

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Strasbourg, le 18 juin 2014

Le recteur

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription du
premier degré

Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale
chargées de l'adaptation scolaire et de la
scolarisation des élèves en situation de handicap

S/c de mesdames les directrices académiques des
services de l'éducation nationale du Bas-Rhin et du
Haut-Rhin

**Objet : modalités d'inscription au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de
professeur des écoles maître formateur (Cafipemf) - session 2015**

Références :

- décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié par le décret n°91-38 du 14 janvier 1991 (BO n°5 du 31 janvier 1991) ;
- arrêté ministériel du 29 octobre 2001 (BO n°45 du 6 décembre 2001) ;
- circulaire ministérielle n°2002-125 du 5 juin 2002 modifiée (BO n°24 du 13 juin 2002).

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux directives de la circulaire citée en référence, les instituteurs et les professeurs des écoles remplissant les conditions d'inscription (cf. circulaire ministérielle susvisée) et souhaitant se présenter à la session 2015 de l'examen du Cafipemf doivent envoyer ou déposer un sujet de mémoire, en utilisant l'imprimé ci-joint, pour le **lundi 15 septembre 2014 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal) et à l'adresse suivante :

**Rectorat de Strasbourg
Direction des examens et concours
DEC/1 – Bureau 201
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9**

La commission d'agrément des sujets de mémoire se réunira le **lundi 22 septembre 2014**. En cas de non agrément de leur sujet, les candidats seront invités à présenter pour le **vendredi 26 septembre 2014** un second et dernier sujet de mémoire pour la session en cours.

A titre d'information, vous voudrez bien informer les candidats ayant subi un échec aux épreuves d'admission que l'agrément d'un sujet est valable pour trois sessions maximum, réparties sur cinq années scolaires à compter de la session de délivrance de l'agrément. Toutefois un candidat ajourné, à l'issue des épreuves d'admission, peut solliciter pour la session suivante l'agrément d'un nouveau sujet.

En tout état de cause, je vous serais obligé de bien vouloir signaler aux futurs candidats que le dépôt d'une demande d'agrément de sujet de mémoire ne les dispense pas de faire acte de candidature dans les délais impartis. A cet effet, les futurs candidats devront contacter, au cours de la période d'ouverture du registre des inscriptions, les services des examens et concours du rectorat (les coordonnées des gestionnaires de l'examen sont communiquées dans la marge de la première page de la présente circulaire) pour obtenir un dossier d'inscription papier.

Je vous transmets, ci-dessous, le projet de calendrier du déroulement de l'examen :

- date limite d'envoi ou de dépôt des sujets de mémoire : lundi 15 septembre 2014
- 1^{ère} réunion de la commission d'agrément des sujets de mémoire : lundi 22 septembre 2014
- date limite d'envoi des sujets de mémoire reformulés : vendredi 26 septembre 2014
- 2^{ème} réunion de la commission d'agrément des sujets de mémoire : mercredi 1^{er} octobre 2014
- ouverture du registre des inscriptions : du lundi 8 septembre au vendredi 17 octobre 2014
- épreuve d'admissibilité : du lundi 24 novembre 2014 au vendredi 23 janvier 2015
- date limite de dépôt du mémoire : mercredi 1^{er} avril 2015
- épreuves d'admission : du lundi 9 mars au vendredi 17 avril 2015 dans le département du Bas-Rhin et du mardi 7 avril au vendredi 29 mai 2015 dans le département du Haut-Rhin.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir veiller à ce que cette circulaire soit portée à la connaissance des personnels concernés et placés sous votre autorité.

Pour le recteur, et par délégation
Le secrétaire général d'académie



Stéphane Aymard



DEMANDE D'AGREMENT DU SUJET DE MEMOIRE

Département d'exercice* : Bas-Rhin Haut-Rhin

Spécialité du CAFIPEMF* : NON SPECIALISTE SPECIALISTE

Si vous avez choisi de présenter un CAFIPEMF « SPECIALISTE », cochez ci-dessous l'option souhaitée :

- OPTION * : Arts plastiques
 Education musicale
 Education physique et sportive
 Langues et cultures régionales
 Langues vivantes étrangères
 Technologies et ressources éducatives :
 Audio-visuel
 Informatique
 Techniques documentaires

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Tél. : Courriel :

Nom de l'établissement d'exercice :

Adresse :

Niveau de la classe : Cycle : Circonscription :

Champ disciplinaire du sujet * : Français Mathématiques

autre activité
(prévue au programme de l'école maternelle et/ou
élémentaire ou du collège pour les SEGPA)

Sujet de mémoire choisi

Développer le sujet du mémoire en précisant le titre, la définition de la problématique, le plan général, l'expérience support de la réflexion, l'éclairage théorique ainsi que les axes d'analyse et de recherche.

TITRE :

.....
.....

N.B. : Veuillez compléter cette présente page et y joindre le développement de votre sujet de mémoire (veillez à numéroter chaque page de votre sujet).